

Conditions Générales de Vente (CGV) – Solia Partners

Entrepreneures Individuelles : Alicia Trombetta (SIRET 991 245 663 00018) et Sofia Naili (SIRET 991 246 182 00018), exerçant sous le nom commercial Solia Partners. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de services proposées par Solia Partners, notamment en matière de service client, recouvrement amiable, suivi contentieux, marketing et gestion des réseaux sociaux, à destination exclusive d'une clientèle professionnelle (BtoB).

Article 1 – Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles Solia Partners réalise ses prestations de services pour le compte de ses clients professionnels.

Article 2 – Validité du devis

Les devis émis par Solia Partners ont une durée de validité de **30 jours** à compter de leur date d'émission.

Passé ce délai, Solia Partners se réserve le droit de modifier les tarifs, conditions ou délais mentionnés.

Article 3 – Devis et Commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis détaillé précisant la nature, le prix et la durée estimée des services. Le devis signé par le client, accompagné du versement d'un acompte de 10 % du montant total, vaut commande ferme et définitive.

Article 4 – Tarifs et Paiement

Les tarifs sont exprimés en euros, hors taxes. Les prestations sont facturées selon les forfaits ou packs définis dans le devis.

Le solde du paiement est exigible à échéance de la facture.

Clause Spécifique à Solia Partners : Par la nature de la collaboration, le montant total défini dans le devis fera l'objet de deux factures distinctes émises par chacune des Entrepreneures Individuelles (El Sofia Naili et El Alicia Trombetta), selon la répartition

des honoraires convenue et précisée au devis. Chaque EI facturera à ce titre sa prestation sur base de son propre SIRET et son propre siège social.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera due, en sus des pénalités légales de retard.

Article 5 – Exécution des Prestations

Les prestations sont réalisées à distance, selon les modalités convenues dans le devis. Solia Partners s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des services, sans obligation de résultat.

Article 6 – Responsabilité

La responsabilité de Solia Partners ne saurait être engagée en cas de force majeure, de défaillance du client, ou de toute conséquence indirecte liée à la prestation. En matière de marketing et communication, les résultats ne peuvent être garantis, ceux-ci dépendant de facteurs externes.

Article 7 – Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre de la prestation. Cette obligation perdure pendant une durée de 3 ans après la fin du contrat.

Article 8 – Propriété intellectuelle

Les créations, contenus, visuels et supports produits par Solia Partners dans le cadre de ses missions restent sa propriété intellectuelle jusqu'au paiement complet des prestations. Après règlement intégral, les droits d'exploitation sont transférés au client.

Article 9 – Rétractation et Annulation

Aucune annulation ne peut intervenir après acceptation du devis, sauf accord exprès de Solia Partners. L'acompte versé reste acquis à titre de dédommagement.

Article 10 – Tribunal compétent et Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties conviennent de rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut, le tribunal compétent sera le Tribunal de commerce de Lyon.